Informations de base

2017/2722(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le cas du journaliste azerbaïdjanais Afgan Mukhtarli **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Azerbaïdjan	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/06/2017	Décision du Parlement	T8-0267/2017	Résumé
15/06/2017	Débat en plénière		
15/06/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2722(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0414/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0415/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0416/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0417/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0418/2017	14/06/2017	
Proposition de résolution		B8-0420/2017	14/06/2017	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0267/2017	15/06/2017	Résumé

Résolution sur le cas du journaliste azerbaïdjanais Afgan Mukhtarli

2017/2722(RSP) - 15/06/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas du journaliste azerbaïdjanais Afgan Mukhtarli.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent qu'Afgan Mukhtarli, journaliste d'investigation azerbaïdjanais exilé, avait disparu le 29 mai 2017 de la capitale géorgienne pour réapparaitre quelques heures plus tard à Bakou. Selon son avocat, Afgan Mukhtarli aurait été interpellé, poussé à l'intérieur d'un véhicule, battu et conduit à la frontière azerbaïdjanaise, où une somme de 10.000 EUR aurait été glissée dans ses affaires par des hommes non identifiés qui auraient porté des uniformes de la police criminelle géorgienne.

Afgan Mukhtarli est aujourd'hui poursuivi pour franchissement illégal de la frontière, contrebande et violences envers la police et ces accusations pourraient lui valoir une peine de prison de plusieurs années après son actuelle détention préventive.

Ils rappellent également qu'Afgan Mukhtarli a travaillé pour plusieurs organes de presse indépendants, y compris Radio Free Europe/Radio Liberty, et qu'il est connu pour ses reportages critiques à l'égard des autorités azerbaïdjanaises.

En conséquence, le Parlement européen condamne l'enlèvement d'Afgan Mukhtarli à Tbilissi et sa détention arbitraire à Bakou, estimant qu'il s'agit là d'une grave violation des droits de l'homme.

Il invite la Géorgie, pays dans lequel d'Afgan Mukhtarli est actuellement exilé, à veiller à ce qu'une enquête approfondie, transparente et efficace soit rapidement menée sur sa disparition.

Liberté d'expression : les députés condamnent fermement les poursuites visant Afgan Mukhtarli et appellent les autorités azerbaïdjanaises d' abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre lui.

La résolution demande parallèlement une enquête immédiate, complète, transparente, crédible et impartiale sur l'incarcération ou la mort d'autres militants azerbaïdjanais qui luttent pour défendre leur liberté d'expression.

Le Parlement réitère son appel urgent aux autorités azerbaïdjanaises afin qu'elles mettent un terme aux poursuites pénales sélectives contre les journalistes, les défenseurs des droits de l'homme et d'autres personnes critiquant le gouvernement et à faire en sorte que les militants et les groupes indépendants de la société civile puissent **agir sans entraves** ou **sans craindre la persécution**.

Enfin, le Parlement souligne l'importance du **nouvel accord de partenariat entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan** et indique que les réformes démocratiques, l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, doivent être au cœur de la mise en œuvre de ce nouvel accord.